

Conseil des parents du 11^e arrondissement**Zone nord**

14 décembre 2020

Participant.e.s :

Bénédicte Dageville (Adjointe au Maire), Julien Keime (Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 11^{ème}), Claire Cordonnier (cheffe du Pôle petite enfance à la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11^e et 12^e arrondissements), Corinne Velly et Fatima Khernache (Coordinatrice des crèches du 11^e), Elisa Le Brenn (Directrice de la crèche collective municipale du 30 avenue Philippe Auguste),

Représentant.e.s des parents : Valérie Kron (crèche 56 rue Saint-Maur), Doria Malfilatre (crèche 9 rue Servan), Kheira Djebbour (crèche 16 rue Robert Houdin), Meriem Ait-Aissa (crèche 65 rue Folie Regnault), Nathalie Montoya (crèche 108 rue Saint-Maur), Sarah Krys (crèche 108 rue Saint-Maur), Saffy Tible (crèche 14 rue Duranti), Sima Fatimi (crèche 14 rue Duranti), Alice Pellegrin (crèche 81 bis rue Jean-Pierre Timbaud), Louis Le Gouvello de Timat (crèche 81 bis rue Jean-Pierre Timbaud), Sabrina Dekhil (crèche 81 bis rue Jean-Pierre Timbaud), Mathilde Petit (crèche 21 rue Vaucouleurs), Gaëlle Saraglia (crèche 61 boulevard de Charonne), Sophie Aboulethar (crèche 30 bis avenue Philippe Auguste), Valère Metairie (crèche 117 avenue Philippe Auguste), Lydie Selebran (crèche 117 avenue Philippe Auguste), Antoine Jean (crèche 117 avenue Philippe Auguste), Céline Guenolé (crèche 16 cité Beauharnais).

Présentation de l'instance par Mme Bénédicte Dageville (voir support en pièce jointe)

Il y a deux conseils des parents dans le 11^e arrondissement : le conseil sud et le conseil nord. La ligne de séparation des territoires des deux conseils est le boulevard Voltaire

Ces conseils sont des lieux de démocratie participative. Leurs objectifs sont de :

- Permettre des échanges entre les membres élus (les parents) et les membres de droit (représentant du Maire d'arrondissement, coordinatrices des crèches de l'arrondissement, responsables des établissements regroupés pour le conseil, médecin d'encadrement du service de PMI) ;
- Impliquer les parents à propos des dimensions collectives de l'accueil et de la vie quotidienne des enfants ;
- Faire émerger des initiatives prises par les parents et/ou les professionnels.

Le conseil promeut les initiatives collectives, en particulier celles qui ont une assise territoriale et une ouverture sur le quartier.

Ce n'est pas :

- Une réunion sur la gestion de l'établissement
- Une réunion sur la pédagogie à mettre en œuvre
- Une réunion où l'on débat de cas individuels.

Dans chaque établissement, des parents se sont portés volontaires. Les parents, membres élus, élisent à leur tour un.e ou plusieurs président.e.s au cours de la 1^{ère} séance de leur conseil.

Les président.e.s et co-président.e.s du conseil nord peuvent assister au conseil sud s'ils le souhaitent et réciproquement.

Dans chaque établissement, les parents élus ont pour mission de recueillir les questions et les propositions des parents (à travers des boîtes à idées, réunions, mails, forums web, ...) et transmettent au.x président.e.s de leur conseil, les points à inscrire sur l'ordre du jour. Celui-ci doit être communiqué aux services de la Mairie 15 jours avant la réunion.

Le fonctionnement des conseils de parents (calendrier et membres) :

- Chaque conseil se réunira au rythme de deux à trois séances par an.
- Ces conseils sont composés de l'adjointe au Maire, du DGAS en charge des services à la population, de la cheffe de pôle petite enfance de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11^e et 12^e arrondissements, de la ou des coordinatrices, des responsables des établissements représentés au sein du conseil de parent, de partenaires de la PMI, des parents élus.

Élection de la présidence du conseil

Mme Doria Malfilatre (crèche 9 rue Servan) est élue présidente et sont élu.e.s co-président-e-s Meriem Ait-Aissa (crèche 65 rue Folie Regnault), Sophie Aboulethar (crèche 30 bis avenue Philippe Auguste) et Antoine Jean (crèche 117 avenue Philippe Auguste).

Les adresses mails des parents membres du conseil leur seront transmises.

Dans chaque établissement, les parents élus recueilleront les questions et les propositions des parents et transmettront aux co-présidentes du Conseil des parents les points à inscrire à l'ordre du jour. Celui-ci doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil 15 jours avant la réunion.

Tour de table

Bénédicte Dageville a proposé aux parents de présenter des sujets de préoccupations sur lesquels ils souhaiteraient échanger lors de ce conseil. Voici les sujets évoqués et les réponses apportées :

1. Le port du masque transparent/inclusif par les professionnel.le.s

Claire Cordonnier indique qu'actuellement, tous les agents des établissements (collectif ou familial) sont dotés de masques chirurgicaux (à changer toutes 4 heures).

Les masques inclusifs sont réservés, compte tenu de leur coût élevé, dans un premier temps aux agent.e.s qui sont malentendant.e.s. Dans un deuxième temps seraient dotés, les agent.e.s qui prendraient en charge des enfants ou des parents malentendants ou des enfants en situation de handicap (notamment autiste)

Les responsables ont été sollicités pour identifier les besoins en masques inclusifs complémentaires afin qu'en janvier 2021 réponse puisse être apportée aux besoins identifiés.

Bénédicte Dageville ajoute qu'elle est très sensible à cette question et a sollicité à ce sujet par courrier Patrick Bloche Adjoint à la Maire de Paris notamment en charge de la petite enfance (cf courrier en pièce jointe).

2. Les crèches municipales dans le contexte sanitaire actuel

(question CC 16 cité Beauharnais : *Comment les autres crèches maintiennent-elles le lien avec les parents étant donné la distance imposée par les conditions sanitaires actuelles? La mairie a-t-elle une visibilité sur les événements qui pourront avoir lieu dans les crèches dans les prochains mois?*)

Corinne Velly indique que les directrices de crèches municipales travaillent sur la transmission de photos aux familles (affichage en crèche notamment). Elisa Le Brenn indique que de nombreux projets photos ont été mis en place dans son établissement.

3. L'utilisation de la langue des signes pour bébé

(question CC 117 Philippe Auguste : *formation des équipes pour l'utilisation de la langue des signes pour bébé : nombreuses études reconnaissent l'intérêt de ces signes pour faciliter la communication avec les bébés, éviter les frustrations et les pleurs ?*)

Corinne Velly indique qu'il n'y a pas de posture institutionnelle sur ce sujet et qu'il s'agit d'un choix pédagogique qu'il appartient à chaque directrice de crèche de développer en lien avec son équipe.

4. Le nom des crèches municipales

(question CC 117 Philippe Auguste : *Donner des noms aux crèches de Paris. Beaucoup de crèches associatives, parentales ont des noms ludiques (quelques exemples : "Haut comme 3 pommes", "Les Apaches", "Au fil des ours" ...) : une manière plus sympathique que les numéros des rues pour les enfants de s'approprier leur crèche.*)

Toutes les crèches municipales comme les écoles publiques sont désignées à Paris par leur adresse. Il s'agit d'une décision pour faciliter le repérage (aspect pratique) et le nom des rues est associé à une histoire, celle du quartier notamment.

5. L'alimentation dans les crèches municipales

(question CC 117 Philippe Auguste : *permettre aux parents de prendre le temps de l'initiation aux nouvelles saveurs lors de la diversification alimentaire en offrant la possibilité aux crèches d'avoir un stock de petits pots bio des premiers légumes, fruits testés*)

(pommes, carottes) qui pourraient être donnés facilement aux bébés n'ayant pas encore goûté les purées, compotes proposés au menu du jour.)

Depuis cette année, tous les petits pots sont bio. Les parents ne doivent pas hésiter à échanger avec la responsable de leur établissement afin que la diversification puisse se faire sur le même rythme au sein de la crèche de leur enfant.

6. Les couches

(question CC 117 Philippe Auguste : *Qu'en est-il de l'amélioration de la composition des couches Pampers?*)

La Ville est liée par son marché dont le titulaire est Pampers. Une étude a été faite du passage à la gamme supérieure dite « écologique » (harmonie) mais à ce stade aucune réelle conviction sur le fait qu'elle soit meilleure (ex : pas d'écolabel). Aussi, compte tenu du coût et du contexte budgétaire, à court terme, les standards actuels demeurent ceux de la gamme *babydry* jusqu'à la fin du présent marché (dont il faut rappeler qu'elle respecte déjà largement l'ensemble des normes fixées par l'ANSES sur la présence de composants nocifs).

Un travail est mené pour renforcer les exigences de qualité, de sécurité et environnementale pour le prochain marché (fin de l'année 2021).

7. Divers

Des parents demandent à ce que les échanges de livres puissent se faire au sein des établissements. Certains établissements le proposent aujourd'hui. Ce sujet pourra être mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Une demande est faite pour ce qu'au sein de chaque établissement soient bien transmises les coordonnées des parents représentant.e.s afin de faciliter l'exercice de leurs missions : email à l'ensemble des parents par la responsable de chaque crèche, espace d'affichage, organisation de cafés de parents quand les conditions sanitaires le permettront etc.

Le conseil des parents ayant vocation à traiter de sujets collectifs, les sujets localisés sur un établissement remontés par les parents feront l'objet de réponses aux seuls parents représentants de l'établissement concerné.